



Baisse des moyens dans le second degré à Paris : ça suffit !

Nos organisations appellent tous les collègues de l'académie à se mettre en grève et se rassembler :

MARDI 18 MARS A 9H

(jour du CSA consacré à la préparation de la rentrée),

devant le Rectorat, boulevard d'Indochine.

puis A LA BOURSE DU TRAVAIL DE 11h à 13h pour l'A.G. salle Pelloutier.

Nous revendiquons :

- le rétablissement des postes et des classes supprimés
- la baisse des effectifs par classe
- le rétablissement de la marge pour les ULIS et UPE2A
- l'annulation des groupes de niveaux et la réattribution des heures sur la marge IPS

Cette année encore le second degré subit une sévère cure d'austérité (-149 postes, -42 classes). Les moyens sont à nouveau en baisse. Cela aggrave l'effet des réformes qui ont déjà grignoté les horaires pour les élèves: par exemple, avec la réforme du lycée, il n'y a plus d'horaire d'AP obligatoire, la réforme du collège a diminué l'horaire global plancher pour les élèves. Tout cela forme système et au final, c'est toujours moins d'enseignements pour les élèves, ou dans de moins bonnes conditions. A Paris, la marge qui était donnée aux établissements a été progressivement amenuisée et ne permet plus de fonctionner correctement.

Concrètement, chaque année, ce sont :

- des options supprimées, ou de nouvelles mutualisations,
- des horaires baissés au plancher,
- des regroupements de plusieurs niveaux dans un même cours (surtout en langues anciennes et en langues vivantes),
- des classes ou des groupes très chargés (35 en lycée à Paris, c'est devenu la « norme » et même-souvent dépassé, soit dans des classes, soit dans des groupes de spécialité qui sont pourtant primordiaux pour la réussite au baccalauréat et pour la poursuite d'études !),
- la diminution, voire la disparition, des dispositifs d'aide aux élèves en difficulté comme l'accompagnement personnalisé,
- une offre en langues vivantes qui s'amenuise,
- la quasi-disparition des demi-groupes.

Cette année, même les élèves les plus fragiles scolarisés en UPE2A ou en ULIS ne sont pas épargnés. Chaque collège parisien doté d'un dispositif UPE2A perd 8 heures et 4 heures pour les dispositifs ULIS. Cela représente 646 heures sur l'académie, soit l'équivalent de 36 postes supprimés, au détriment de ces élèves qui nécessitent pourtant un encadrement plus soutenu.

Le privé sous contrat ne subit pas la même cure d'austérité et continue de voir sa part d'élèves scolarisés augmenter, et, si rien n'est fait, il représentera bientôt 50% des élèves du second degré dans notre académie. Rappelons que le privé sous contrat est financé à environ 75% par de l'argent public, qu'il se permet de ne pas appliquer les réformes (par exemple les réformes du lycée puis du collège), qu'il choisit ses élèves en dehors de tous critères à la différence des collèges et lycées publics, qu'il contribue ainsi de façon primordiale à la ségrégation socio-scolaire à Paris (comme le montrent les travaux de Julien Grenet et d'Ahmed Souidi).

Nous ne pouvons accepter cette situation !

La perte des moyens n'est en rien équivalente à la légère baisse démographique que connaît Paris. Cette baisse des effectifs aurait dû servir à baisser le nombre d'élèves par classe dans le public car ils sont beaucoup trop nombreux à Paris, en collège comme en lycée !

Cette baisse des effectifs aurait dû permettre d'accompagner la politique de mixité sociale et scolaire au lycée entamée par l'académie pour les établissements publics pendant que le privé sous contrat continue de choisir ses élèves. En effet, nous sommes d'accord pour mixer davantage les publics dans les lycées mais en baissant les effectifs pour mieux accompagner l'hétérogénéité ! Et en donnant plus de moyens pour accompagner les élèves en difficulté ! Or, c'est tout le contraire ! Lorsqu'il y avait moins de mixité sociale et scolaire dans les lycées parisiens, nous avions plus d'heures et de postes, pour nous, c'est un non-sens !

La baisse des effectifs aurait pu aussi renforcer les collèges publics car les parents qui pratiquent l'évitement de leur établissement de secteur se raviserait peut-être avec des effectifs limités et des moyens supplémentaires que n'aurait pas le privé...

Ça suffit !

Dans de nombreux collèges et lycées, les conseils d'administration rejettent les tableaux de répartition des moyens car les dotations ne permettent plus de fonctionner correctement.